

OUVRE-MOI LA PORTE

*Municipalité de Plaisance
274, rue Desjardins
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363*



Vol. 13, No.6

14 décembre 2011

MESSAGE DU MAIRE



Cher citoyen,
Chère citoyenne,

Je vous souhaite à tous et à toutes
un excellent temps de fêtes.

Que la joie de Noël illumine vos
cœurs et que la nouvelle année soit gage de
prospérité, d'amour et d'espérance.

Que les plus démunis reçoivent beaucoup afin de
passer un Noël magnifique et que nos gens
d'expérience se sentent entourés.

Que la paix règne sur la municipalité et sur le
monde entier.

Joyeuses fêtes!

Paulette Lalande
Maire

NOUVEAUTÉ - RÉSERVATIONS SALLE MUNICIPALE

Pour informations ou réservations concernant la
salle municipale, veuillez communiquer avec
Natasha Piché aux loisirs en composant le (819)
598-0088. Merci.

Heures du bureau municipal

Du lundi au jeudi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vendredi : fermé

TABLE DES MATIÈRES

Programme Pair.....	2
Remerciements.....	2
Club de l'Amitié de Plaisance.....	2
À toute l'équipe-école.....	2
Vous cherchez une solution gagnante ?.....	3
Paroisse du Cœur-très-pur-de-Marie.....	3
Chorale d'ados.....	3
La terreur au Centre d'interprétation du Patrimoine de Plaisance.....	3
Budget 2012/Programme triennal.....	4
Budget 2012/Tableau de comparaison des taxes..	5
Règlement dur les chiens.....	6
Hommage posthume.....	6
Nouvelle direction générale/CIPP.....	7
Avis Public.....	7
Règlement établissant un service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques et d'eaux usées.....	8
Avis Public.....	8



PROGRAMME PAIR

Un nouveau service, une présence rassurante

La M.R.C. Papineau se fait un devoir de bien s'occuper de ses aînées pour ainsi leur garantir des conditions de vie à la mesure de leurs attentes.

En conséquence, la M.R.C. vient d'adhérer au programme Pair qui se veut un service personnalisé d'appels automatisés visant à s'assurer que les personnes seules reçoivent une attention particulière.



À cet égard, le C.R.3 A. de Papineau est responsable de coordonner l'ensemble de ce programme afin que l'implantation et la bonne marche de ce service sur le territoire se déroulent sur une note positive.

Présentement des dépliants d'information sont disponibles au Club de l'Amitié pour vous renseigner davantage sur toutes les particularités de ce nouveau service. Vous pouvez également toujours rejoindre le C.R.3 A. au 819-983-4455 ou Mme Nicole D'Amours au 819-427-6944 pour obtenir tous les détails sur la procédure d'inscription.

MERCI À MADAME GEORGETTE MÉNARD AINSI QU'À L'ÉQUIPE DU CLUB DE L'AMITIÉ pour avoir invité les membres du conseil municipal le 13 octobre dernier et nous avoir donné un coup de cœur. Il est plutôt rare de recevoir des remerciements de la population, pourtant nous sommes un voisin, un ami ou un parent. Une tape sur l'épaule est toujours bienvenue dans ce travail.

L'équipe du conseil municipal

CLUB DE L'AMITIÉ DE PLAISANCE



Le club de l'Amitié a brillé par ses «super» activités automnales : la fête de la Reconnaissance, le tournoi de 500 Porto et Chocolat et le fameux souper de Noël. Membres et amis se sont rassemblés amicalement, ont remercié humblement et ont festoyé joyeusement.

Cet organisme, fort de ses 164 membres aînés et du dynamisme de ses bénévoles, apporte une couleur importante, celle du pouvoir gris, nos bâtisseurs et nos mémoires et fait verdier une fierté en notre communauté de Plaisance.

Le conseil d'administration fait relâche jusqu'à la mi-janvier. Suite à l'assemblée générale du club, le 26 janvier 2012, cet exercice important pour la suite des événements, un calendrier bien rempli de nombreuses activités vous sera distribué pour vous permettre de vous impliquer de plus en plus.

Comme l'administratrice Janine Marcotte l'a souligné lors de notre souper du temps des fêtes :

«Que Noël, cette année, apporte à notre club des joies par milliers et une pleine hotte de santé !»



Que cette amitié illumine cette Nouvelle Année de nombreuses joies à partager.

Georgette Ménard, présidente



À TOUTE L'ÉQUIPE ÉCOLE

Joyeuses fêtes 2011 et que la nouvelle année vous apporte santé, bonheur et la réalisation de tous les projets qui vous tiennent à cœur. Sachez que le conseil municipal apprécie votre fidèle engagement pour accompagner notre jeunesse sur la route de la réussite.

Merci d'aider notre jeune relève à «grandir» sur tous les plans pour s'ouvrir «toutes grandes» les portes sur un avenir prometteur.



En toute sincérité
Au nom du conseil municipal, Raymond Ménard, conseiller



VOUS CHERCHEZ UNE SOLUTION GAGNANTE ?

Nous avons une réponse intéressante !

Très souvent nous désirons nous départir de certains biens ou articles ménagers encore en bon état mais dont l'utilité n'est plus au rendez-vous.



Eh bien ! si cette situation vous concerne, j'ai une réponse pour donner une «2^e vie » à tout ce qui "encombre" votre résidence et ce en supportant tout à la fois les activités de la Banque alimentaire de la Petite-Nation. Récemment, j'ai vécu l'expérience de recourir à leurs services et je peux vous confirmer l'excellente collaboration du personnel. Donc au besoin, contactez l'organisme «De la cave au grenier» au 819-983-2225 sis à Saint-André Avellin. Il s'agit certes d'une belle opportunité pour vivre la chaîne d'amitié «de donner au suivant»

PAROISSE DU CŒUR-TRÈS-PUR-DE-MARIE Calendrier des célébrations de Noël et du Nouvel An



Dimanche, le 18 décembre à 16 h	Sacrement de la Réconciliation (jeunes et adultes)
Samedi, le 24 décembre à 20 h	Messe de Noël (La Nativité du Seigneur)
Dimanche, le 25 décembre à 9h30	Messe de Noël
Dimanche, le 1 ^{er} janvier à 9h30	Messe : Ste-Marie, Mère de Dieu (Jour de l'An 2012)(Journée mondiale de la paix)
Dimanche le 8 janvier à 9h30	Messe de l'Épiphanie du Seigneur



Nous demandons à l'enfant de la crèche de vous combler de paix et d'amour avec vos familles.

Que Noël soit Joyeux et la Nouvelle Année, Bonne et Heureuse pour toutes et tous !

Le comité de liturgie par Marguerite G. Desjardins

CHORALE D'ADOS



À Plaisance «une chorale d'ados» pour la messe de Noël est en voie de recrutement. Bienvenue à toi, jeune homme et jeune fille qui a le goût de chanter et/ou de jouer un peu de percussion sur ces merveilleux airs de Noël, Viens t'amuser tout en préparant une esse enjouée à l'égale de tes talents.

Inscription : Louise Dubois-Lafond 819-427-6160

LA TERREUR AU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE DE PLAISANCE

Le 31 octobre dernier, le Centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance a été assailli par une horde de diables, morts vivants et autres démons provenant des enfers les plus sombres. Plus de 300 visiteurs, on franchit les portes du Centre pour la soirée d'Halloween. Ils ont pillé les réserves de bonbons du Centre et cela sans aucun gêne ou retenus. La chef d'orchestre de ce bal endiablé était Madame France Lefebvre assisté par son adjointe la fée Janie Leblond. Une armée de bénévoles a répondu présente au chef d'orchestre; Michel Laflamme, Serge Larose, Sylvie & Jules, Anita Déziel, Cécile & Charles, Alexandre Leblond, Georgette & Robert, Sylvie Thumpson, Alexandre Lefebvre, France & Michel et le personnel du Centre.



La soirée fut possible grâce aux commanditaires dont; Bar la baie noire, Casse croute 3 gars, Dépanneur Gibeau Sonic, Design avantage, Équipements ferme Papineau, Garage Raymond Laliberté, Garage V.T.C., Lave-auto vitres d'autos Thurso, Les habitations Quali-pro, Les mécaniques J.P.G. enr., Marché d'alimentation Martin, Multimeuble Desrochers, Pelle O'Max, Pépinière Les jardins de Capucine, Pépinière Chantal Martel, Restaurant Chez Mom, Restaurant chez Sylvie, Salon Lucie Thurso et Studio de beauté Karine.

BUDGET 2012

Pour l'année fiscale commençant le 1^{er} janvier 2012 les taxes et compensations seront chargées selon les taux suivants :

Taxes sur la valeur foncière

Taxes générales

1,27\$ par cent dollars d'évaluation

Taxes de secteur service de la dette - Aqueduc

0,074\$ par cent dollars d'évaluation

Taxes spéciale incendie et plusieurs immobilisations

0,089\$ par cent dollars d'évaluation

Taxes - Tarification pour services municipaux

115\$ Tarif - Compensation pour le service d'aqueduc ;

85\$ Tarif - Compensation pour le service des égouts ;

75\$ Tarif - Vidange systématique des champs d'épuration ;

140\$ Tarif - Compensation pour le service des ordures et du recyclage ;

0,98\$ Par l'étendue en front - Taxes de secteur (service d'égout et assainissement des eaux) ;

0,56\$ Par l'étendue en front - Taxes de secteur (service de la dette - égout et usine d'épuration) ;

5,88\$ Par l'étendue en front - Taxes de secteur (5^e Avenue) ;

737,23\$ Tarif financement égout rue Principale Est ;

Le règlement est maintenant déposé au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier, à la Mairie, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau (C.M. art. 957).



Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (2012-2013-2014)

TITRE	PROJET	2011	2011 (réel)	2012	2013	2014
ADM. GÉNÉRALE	Mairie		4 055 \$	7 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
	Équipements et mobiliers	3 000 \$		5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Caserne (construction) - Usine d'épuration			0 \$	2 000 \$	2 000 \$
	Camion incendie			0 \$	2 000 \$	2 000 \$
	Équipement de pompiers		1 470 \$	2 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
	Bornes et bassins			3 420 \$	15 000 \$	90 000 \$
TRANSPORT ET VOIRIE	Rapiéçage chemins	22 513 \$	2 100 \$	0 \$	2 000 \$	2 000 \$
	Entretien ponts et ponceaux		5 991 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$
	Chemins, rues, trottoirs	115 000 \$	83 736 \$	199 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
	Éclairage public		2 688 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
	Bâtiment					
HYGIÈNE DU MILIEU	Machinerie	5 000 \$		9 165 \$	5 000 \$	5 000 \$
	Aqueduc	129 592 \$	14 682 \$	16 580 \$	210 000 \$	16 000 \$
	Égouts sanitaire	705 000 \$	729 400 \$		5 000 \$	5 000 \$
	Égouts pluviales/cours d'eau		5 965 \$			
	Bacs à recyclage	2 000 \$	2 135 \$	2 135 \$	500 \$	500 \$
LOISIRS ET CULTURE	égouts sanitaires				300 000 \$	1 000 \$
	Hôtel de ville			10 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
	Infra. Loisirs				1 000 \$	1 000 \$
	Bibliothèque		2 483 \$	0 \$	1 000 \$	1 000 \$
	Agr. chalet des loisirs + jeux+MDA	160 000 \$	148 291 \$	66 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
TOTAL		\$ 1 142 105	\$ 1 002 996	\$ 324 300	\$ 677 500	259 500 \$

révisé le 12 décembre 2011 résolution # 12-360-11

Projets 2011:

égouts rue Principale

\$ 800 000

revenus

Maison des jeunes

\$ 160 000

MDA

66000

Plans rue et montée Papineau

\$ 60 000

reg. Emprunt

130000

Chemins et rues **note 1**

\$ 115 000

Fonctionnement

58300

taxe acc.

70000

note 1

règlements d'emprunt parapluie 2009 et 2010

324300

note 2

égouts sanitaires et aqueduc montée et rue
Papineau en 2013

Tableau de comparaison des taxes annuelles

Budget 2012

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Taxes foncières	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,120 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Taxe spéciale financement	0,089 \$	0,062 \$	0,038 \$	0,046 \$	0,047 \$	0,048 \$	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,000 \$
Taxes spéciales aqueduc	0,0740 \$	0,0550 \$	0,062 \$	0,064 \$	0,066 \$	0,130 \$	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,000 \$
Ordures et recyclage	140,00 \$	153,00 \$	145,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	140,00 \$	140,00 \$	145,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	115,00 \$
Egouts	85,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	85,00 \$	85,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$
Eau	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$
Financement eg. PL	50,40 \$	55,80 \$	52,20 \$	52,20 \$	53,10 \$	59,40 \$	50,40 \$	50,40 \$	52,20 \$	52,20 \$	53,10 \$	59,40 \$
Compensation eg. PL	0,980 \$	0,980 \$	1,090 \$	1,180 \$	1,190 \$	1,120 \$	0,980 \$	0,980 \$	1,090 \$	1,180 \$	1,190 \$	1,120 \$
Service égout-fin.	2 648,83 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$	2 648,83 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$
Rue Principale est	1,55%	4,6%	5,1%	-0,3%	5,7%	-17,6%	1,55%	1,55%	1,55%	-0,3%	5,7%	-17,6%
VILLAGE	1 911,80 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$	1 911,80 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$
Montée Papineau	1 688,00 \$	1 655,00 \$	1 580,00 \$	1 481,00 \$	1 484,00 \$	1 408,00 \$	1 688,00 \$	1 655,00 \$	1 580,00 \$	1 481,00 \$	1 484,00 \$	1 408,00 \$
	2,0%	4,7%	6,7%	-0,2%	5,4%	-	2,0%	2,0%	2,0%	-0,2%	5,4%	-
Revenus												
taxes	988 737 \$	45 813 \$	45 813 \$	235 211 \$	21 640 \$	22 300 \$	988 737 \$	45 813 \$	45 813 \$	235 211 \$	21 640 \$	22 300 \$
tenant lieux	45 813 \$	235 211 \$	21 640 \$	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$	45 813 \$	235 211 \$	21 640 \$	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$
transferts	235 211 \$	21 640 \$	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$	235 211 \$	21 640 \$	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$
services	21 640 \$	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	21 640 \$	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$	24,00 \$
droits	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	22 300 \$	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$
amendes	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	1 000 \$	500,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$	24,00 \$
intérêts	9 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
autres	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Dépenses												
adm.	339 403 \$	187 619 \$	183 048 \$	334 388 \$	313 104 \$	21 682 \$	339 403 \$	187 619 \$	183 048 \$	334 388 \$	313 104 \$	21 682 \$
sec. Pub.	187 619 \$	334 388 \$	313 104 \$	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$	187 619 \$	334 388 \$	313 104 \$	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$
transport	334 388 \$	313 104 \$	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$	334 388 \$	313 104 \$	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$
hygiène milieu	313 104 \$	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$	313 104 \$	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$
santé	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$	21 682 \$	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$
urbanisme	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	83 522 \$	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$
loisirs	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	119 376 \$	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$
loisirs	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	25 860 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$
finances	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$
amortissements	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$
amortissements	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	201 820 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$	1223 115 \$
surplus	103 586 \$	158 125 \$	158 125 \$	158 125 \$	158 125 \$	158 125 \$	103 586 \$	158 125 \$	158 125 \$	158 125 \$	158 125 \$	158 125 \$
remb. Capital	54 247 \$	99 825 \$	99 825 \$	99 825 \$	99 825 \$	99 825 \$	54 247 \$	99 825 \$	99 825 \$	99 825 \$	99 825 \$	99 825 \$
transfert immo.	49 339 \$	58 300 \$	58 300 \$	58 300 \$	58 300 \$	58 300 \$	49 339 \$	58 300 \$	58 300 \$	58 300 \$	58 300 \$	58 300 \$
solde	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Budget 2011

Budget 2012

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Taxes foncières	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,120 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Taxe spéciale financement	0,089 \$	0,062 \$	0,038 \$	0,046 \$	0,047 \$	0,048 \$	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,000 \$
Taxes spéciales aqueduc	0,0740 \$	0,0550 \$	0,062 \$	0,064 \$	0,066 \$	0,130 \$	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,000 \$
Ordures et recyclage	140,00 \$	153,00 \$	145,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	140,00 \$	140,00 \$	145,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	115,00 \$
Egouts	85,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	85,00 \$	85,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$
Eau	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$
Financement eg. PL	50,40 \$	55,80 \$	52,20 \$	52,20 \$	53,10 \$	59,40 \$	50,40 \$	50,40 \$	52,20 \$	52,20 \$	53,10 \$	59,40 \$
Compensation eg. PL	0,980 \$	0,980 \$	1,090 \$	1,180 \$	1,190 \$	1,120 \$	0,980 \$	0,980 \$	1,090 \$	1,180 \$	1,190 \$	1,120 \$
Service égout-fin.	1 932,33 \$	1 390,40 \$	1 141,70 \$	1 099,40 \$	1 102,70 \$	1 037,40 \$	1 932,33 \$	1 390,40 \$	1 141,70 \$	1 099,40 \$	1 102,70 \$	1 037,40 \$
Rue Principale est	0,4%	4,3%	3,8%	-0,3%	6,3%	-13,7%	0,4%	0,4%	0,4%	-0,3%	6,3%	-13,7%
VILLAGE	1 195,10 \$	1 390,40 \$	1 141,70 \$	1 099,40 \$	1 102,70 \$	1 037,40 \$	1 195,10 \$	1 390,40 \$	1 141,70 \$	1 099,40 \$	1 102,70 \$	1 037,40 \$
Montée Papineau	971,50 \$	961,50 \$	920,00 \$	866,00 \$	867,50 \$	819,00 \$	971,50 \$	961,50 \$	920,00 \$	866,00 \$	867,50 \$	819,00 \$
	1,0%	4,5%	6,2%	-0,2%	5,9%	-	1,0%	1,0%	1,0%	-0,2%	5,9%	-

CAMPAGNE

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Taxes foncières	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,120 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$
Taxe spéciale financement	0,089 \$	0,062 \$	0,038 \$	0,046 \$	0,047 \$	0,048 \$	1,270 \$	1,270 \$	1,220 \$	1,120 \$	1,120 \$	1,000 \$
Ordures et recyclage	140,00 \$	153,00 \$	145,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	140,00 \$	140,00 \$	145,00 \$	136,00 \$	136,00 \$	115,00 \$
Egouts	85,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	85,00 \$	85,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$
Eau	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$	115,00 \$
Financement eg. PL	50,40 \$	55,80 \$	52,20 \$	52,20 \$	53,10 \$	59,40 \$	50,40 \$	50,40 \$	52,20 \$	52,20 \$	53,10 \$	59,40 \$
Compensation eg. PL	0,980 \$	0,980 \$	1,090 \$	1,180 \$	1,190 \$	1,120 \$	0,980 \$	0,980 \$	1,090 \$	1,180 \$	1,190 \$	1,120 \$
Service égout-fin.	2 648,83 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$	2 648,83 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$
Rue Principale est	1,55%	4,6%	5,1%	-0,3%	5,7%	-17,6%	1,55%	1,55%	1,55%	-0,3%	5,7%	-17,6%
VILLAGE	1 911,80 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$	1 911,80 \$	1 883,90 \$	1 801,70 \$	1 714,40 \$	1 719,20 \$	1 626,40 \$
Montée Papineau	1 688,00 \$	1 655,00 \$	1 580,00 \$	1 481,00 \$	1 484,00 \$	1 408,00 \$	1 688,00 \$	1 655,00 \$	1 580,00 \$	1 481,00 \$	1 484,00 \$	1 408,00 \$
	2,0%	4,7%	6,7%	-0,2%	5,4%	-	2,0%	2,0%	2,0%	-0,2%	5,4%	-

note : en 2012 tous les propriétaires de champs septentrionaux auront une charge fiscale de 75\$ par résidence pour la cueillette systématique des boues. Cette charge sera coupée en deux pour les propriétaires saisonniers. Notre tableau ne tient pas compte de ce nouveau tarif pour des fins de comparaison juste et équitable.



RÈGLEMENT SUR LES CHIENS

Rappel des dispositions à respecter

Vous n'êtes pas sans savoir que nous comptons sur notre territoire municipal un nombre impressionnant de chiens de diverses races. Plus précisément, mentionnons que le dernier recensement canin en décembre est d'environ 200 chiens.

A cet effet, vous comprenez sûrement l'importance que votre conseil «encadre» par des règles bien définies toutes les questions relatives à la sécurité, la paix et le bon ordre pour maintenir le cap sur notre priorité constante à savoir : garantir votre qualité de vie en tout temps et dans toute les circonstances.

Par conséquent, nous tenons d'abord à vous remercier pour votre précieuse collaboration dans l'application de notre réglementation.

Force est de constater qu'en général votre coopération à ce niveau est bel et bien présente pour éviter des dérapages. Merci de votre vigilance et de votre sens des responsabilités. Par contre, il peut arriver des exceptions, comme ce fut le cas au cours des derniers mois où des chiens se sont retrouvés en liberté dans les rues et ont troublé la quiétude de certains citoyens.

Votre conseil se doit donc de prendre les moyens afin que notre règlement sur ce point comme dans tous les autres domaines soient respectés et ce dans l'intérêt de tous nos contribuables.

Actions mises de l'avant : Intervention policière

En conséquence, votre conseil a sollicité l'implication de notre policière communautaire (Mélanie Larouche) afin que des interventions de sa part soient effectuées s'il survenait un non-respect de notre règlement. (Importance de lui signaler les cas fautifs)



Avis d'infraction : En terme pratique si vous êtes témoins d'un chien qui circule «allègrement» sans son maître, nous vous prions d'en aviser la sûreté du Québec qui assurera les démarches qui s'imposent soit :

- Un 1^{er} avis formel (avertissement) par une rencontre avec le propriétaire.
- Au 2^e manquement...une infraction sera émise par le policier. (S.Q. (819) 427-6269)



Dans les situations d'urgence, tout autre policier en devoir pourra intervenir pour dénouer des «écarts inquiétants».

À l'avance, nous vous réitérons l'importance de collaborer pour éviter de s'embarquer dans des «dérives» compromettantes pour notre mieux-être collectif.

Pour en savoir plus sur le contenu...veuillez consulter notre site dans la section : Règlements

Site internet de la municipalité : ville.plaisance.qc.ca

HOMMAGE POSTHUME

Jules et Marguerite Desjardins : Bâtitseur émérite

Lors de l'édition 2011 du gala loisirs Petite-Nation tenu le 22 octobre dernier à Montpellier, votre conseil municipal avait désigné M. Jules Desjardins et Mme Marguerite Desjardins au titre de bâtisseur de l'année à Plaisance. Le jury leur a décerné, à cette occasion, la médaille d'argent pour ainsi reconnaître leur généreuse contribution bénévole, au sein de notre communauté. Voilà certes un vibrant témoignage d'appréciation à ces personnes de cœur et d'action qui n'ont ménagé aucun effort, au fil des années, pour donner le meilleur d'eux-mêmes.

A leur famille, toutes nos félicitations et notre amitié la plus sincère.





NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

M. Gérald Varichon

Au nom du conseil d'administration il me fait plaisir de souligner que notre Centre d'interprétation du Patrimoine de Plaisance compte maintenant sur une nouvelle figure à la tête de notre organisation. M. Gérald Varichon nous arrive de la région de St-Jean-sur-le-Richelieu où il a œuvré pendant un bon nombre d'années dans divers milieux culturels.

Son bagage de formations et d'expériences à ce niveau s'avèrent des ingrédients prometteurs pour nous accompagner comme dirigeants dans les bonnes destinées de notre Centre.

Dans cette optique, rappelons que la Firme Cinémanima de Québec travaille présentement à conceptualiser et à actualiser notre nouvelle exposition thématique portant sur «**les récits des rivières**» qui sera inaugurée en juin 2012.

À cet égard, nous déployons beaucoup d'énergie et de dynamisme ce temps-ci pour s'assurer que ce nouveau «rendez-vous historique» à notre Centre soit couronné de succès. Plusieurs projets sont sur la table à dessin pour bonifier et diversifier notre «offre culturelle»...vos suggestions sont toujours appréciées. Le conseil d'administration est en train de se compléter...ça augure bien...Bienvenue à Claudia Labrosse qui a joint notre organisation tout récemment !

En dernier lieu, un merci sincère à Véronique Gaboury pour sa précieuse implication à divers niveaux de notre Centre. Véronique a été, au fil des années, un leader de premier plan dans plusieurs dossiers complexes et importants. Nous lui sommes reconnaissants pour cette généreuse contribution.

Bonne chance Véro dans tes projets futurs, dont entre autres au titre de maman pour une 2^e fois.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par :

- Un premier projet de règlement (URB 11-04-02) modifiant le règlement de lotissement URB 99-04 et plus spécifiquement en rapport à la largeur maximale des lots desservis.

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2011, le conseil a adopté;
Le premier projet de règlement numéro URB 11-04-02 modifiant le règlement URB 99-04 (lotissement).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 9 janvier 2012, à 18h30 au bureau municipal situé au 274, rue Desjardins à Plaisance. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le premier projet de règlement peut être consulté tous les jours du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au bureau municipal, au 274, rue Desjardins à Plaisance.
4. Les modifications du premier projet de règlement URB 11-04-02 modifiant le règlement URB 99-04 (lotissement) contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le présent règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité plus particulièrement la partie de territoire desservie par les services d'aqueduc et d'égout.

Donné à Plaisance ce 7^e jour du mois de décembre 2011

Anick Tourangeau, Secrétaire-trésorière adjointe

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE VIDANGE, DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE BOUES SEPTIQUES ET D'EAUX USÉES



Le conseil municipal a adopté le 6 septembre dernier un règlement établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées. La municipalité s'assurera de la gestion des vidanges des fosses septiques sur son territoire. Le 7 novembre dernier, le conseil municipal a accordé un contrat à l'entreprise Epursol pour effectuer la vidange des fosses septiques.

Deux secteurs sont délimités, soit les suivants :

- Grande Presqu'île, Traverse, Principale ouest et 148 est et une partie de la montée St-François;
- Montée Papineau, rang des Cascades et une partie de la montée St-François.

Ces secteurs feront l'objet d'une vidange des fosses septiques en alternance à tous les 2 ans. Une taxation sera en vigueur en 2012 et établie de la façon suivante :

Résidence permanente	±75 \$/année
Résidence saisonnière	±37,50 \$/année



Ce qui fait 150,00\$ par vidange. La gestion des vidanges des fosses septiques par la municipalité sera avantageuse au niveau des coûts de ce service pour les contribuables. Le prix actuel est de 180,00\$ pour les gens du village et 192,00\$ pour les gens du secteur des Presqu'îles.

Les vidanges des fosses septiques se feront entre le 1^{er} juin et le 31 juin. Les propriétaires dont la fosse septique sera vidangée en 2012 recevront une confirmation avec leur compte de taxes.

Aussi, un avis vous sera envoyé 30 jours avant la vidange. Vous aurez alors à localiser le ou les couvercles de la fosse septique, de la fosse de rétention ou de tout autre réservoir. Chaque couvercle doit être dégagé au niveau du sol de toute obstruction et pouvoir être enlevé directement sans difficulté.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par :

- Un premier projet de règlement (URB 11-05-21) modifiant le règlement de zonage URB 99-05 et plus spécifiquement à la sous-section 7.3.21. concernant les usages permis en zone résidentielle de haute densité (R-c) ainsi qu'à la carte 2 concernant un changement de zonage de la zone R-b 214 en zone R-c 214.

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2011, le conseil a adopté; Le premier projet de règlement numéro URB 11-05-21 modifiant le règlement URB 99-05 (zonage).
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 9 janvier 2012, à 18h30 au bureau municipal situé au 274, rue Desjardins à Plaisance. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le premier projet de règlement peut être consulté tous les jours du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au bureau municipal, au 274, rue Desjardins à Plaisance.
- 4- Les modifications du premier projet de règlement URB 11-05-21 modifiant le règlement URB 99-05 (zonage) contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Zones visées :

- zone concernée : Résidentielle de moyenne densité (R-b) (214)
- zones contiguës : Résidentielle de haute densité (R-c) (206), Résidentielle de basse densité (R-a) (207), Commerciale (C-a) (215), (213), (228), Commerciale et résidentielle de haute densité (C-d) (208).

La zone concernée inclut les terrains contigus aux 5^e, 6^e, 7^e Avenue ainsi que les terrains contigus au sud de la rue Vanier

Donné à Plaisance ce 7e jour du mois de décembre 2011

Anick Tourangeau, Secrétaire-trésorière adjointe